

La personne âgée en établissement socio-éducatif

## Formation et collaboration pour améliorer la prise en charge

**Récemment, la SVM a accepté que les médecins responsables en établissements socio-éducatifs (MRESE) puissent se solidariser dans le cadre d'un groupement. Cela nous permettra de comparer nos pratiques, d'envisager une formation continue adéquate et d'être uni-es et consensuel-les face aux exigences cantonales et dans nos rapports avec les directions des institutions concernées.**

Le MRESE devient, pour l'institution dont il s'occupe, le garant de la déontologie médicale et de la bonne application des directives du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Service de la Santé. Il assume la responsabilité médicale des pratiques institutionnelles, veille à assurer une formation continue, surveille les éventuelles mesures de contrainte et annonce au médecin cantonal tout ce qui pourrait déroger à ces règles.

### Sur le terrain

Les établissements socio-éducatifs sont par nature non-médicalisés et s'occupent essentiellement du handicap mental et des dépendances. Cette non-médicalisation devient actuellement problématique pour deux raisons principales :

- Les populations en institutions socio-éducatives présentent des pathologies toujours plus lourdes et des traitements conséquents ;
- Elles vieillissent et aggravent leurs pathologies existantes tout en acquérant d'autres.

Il est aujourd'hui difficile de trouver des médecins de premier recours qui acceptent de s'occuper de ces établissements. Dans le Nord vaudois, par exemple, c'est un chef de clinique de l'hôpital qui remplit cette fonction pour au moins deux institutions.

### Comment envisager l'avenir ?

Parmi nos préoccupations, la relève est en première ligne : il est difficile voire impossible de trouver un médecin généraliste-interniste désireux d'être à disposition de ces institutions. L'intérêt dépend fortement de la compétence, et des formations attrayantes – dans le domaine du handicap en particulier – sont souhaitables.

D'autre part, nous souhaitons une véritable collaboration avec les organes du Canton afin de définir les priorités à partir du concret des médecins. Cela permettrait de mieux cibler les actions pertinentes dans un dialogue qui aboutisse ensuite à des actions concertées et souhaitables.

Dr Jean-Pierre Voegeli

Médecin généraliste, représentant du Groupement des médecins responsables en établissements socio-éducatifs (MRESE)